



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 09 juin 2023 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur

Présents :

M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, Mme DEPLANQUE Alizée, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, GALLOIS M. Dominique jusque 19h37, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie jusque 19h37, Mme PLUQUIN Céline jusque 19h37, M. SANNIER Jean-Pierre, M. VANBERGUE Guy jusque 19h37, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procuration(s) :

Mme BECUE Marie-Claude donne pouvoir à Mme MENARD Michèle, Mme TOULOTTE Christine donne pouvoir à Mme DEPLANQUE Alizée, M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît

Absent(s) à partir de 19h37

M. GALLOIS Dominique, Mme PIENNE Annie, Mme PLUQUIN Céline, M. VANBERGUE Guy

Excusé(s) :

Mme BECUE Marie-Claude, M. DELANNOY Michaël, Mme TOULOTTE Christine

Secrétaire de séance : Mme HANNEDOUCHE Sandrine

Président de séance : M. FLAJOLET André

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : Je vous propose de retirer de l'ordre du jour la délibération 'affectation des résultats 2022 du budget communal'. Pas d'opposition, je vous en remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des remarques, des questions, des demandes de correction ?

Guy VANBERGUE : je souhaite revenir sur le permis de construire de la maison aux volets bleus. Je n'ai toujours pas vu le dossier. Est-ce qu'il est disponible ?

Mr le Maire : oui il est disponible, on en a une copie, on a certains éléments mais je rappelle que c'est quand même de l'ordre de l'intercommunalité.

Guy VANBERGUE : oui mais vous devriez forcément avoir une copie. J'ai demandé à Mme Bodart mais je n'ai pas eu l'occasion de la voir.

Mr le Maire : je regarde cette affaire mais moi personnellement je vous ai dit ce qu'il en était. Il y a d'autres remarques ? le dossier est accepté en l'état ? merci

La question essentielle est la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Je rappelle le déroulé des élections parce que c'est très codifié. Vous savez d'abord que premièrement tous les conseils municipaux, sans exception, sont réunis aujourd'hui, ils ont encore le choix de l'heure mais ils n'ont pas le choix du jour. Et l'ordre du jour principal c'est la désignation des représentants.

Il y a lieu de désigner pour cet acte particulier un secrétaire ou une secrétaire de séance et je propose que Sandrine assume cette fonction. Sauf s'il y a des oppositions ? des abstentions ? il n'y en a pas, unanimité, merci.

Deuxièmement il faut appeler pour constater qu'il y a le quorum, j'ai fait l'appel tout à l'heure, peut-on considérer que ça vaut appel de quorum pour cette élection ? Pas d'objection. Merci.

Je rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et qu'il est composé par les deux conseillers les plus âgés en l'occurrence Michèle Ménard et Jean-Marie Béron, et des deux conseillers les plus jeunes en l'occurrence Benjamin Gontier et Morgan Vanyper.

Je rappelle qu'en application des articles L.289 et R.143 du code électoral les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes ne peuvent pas être modifiées, raturées, etc. Les listes doivent respecter la parité et peuvent être incomplètes.

Je rappelle que les délégués et leurs suppléants pour les communes de 1 000 à 8 999 habitants pour ce qui nous concerne, sont élus parmi les membres du conseil municipal. Pour Saint-Venant il y a élection de 7 délégués et de 4 suppléants.

Ce soir, à l'entrée, je constate qu'une seule liste a été déposée et sera jointe au procès-verbal de l'élection.

Dominique GALLOIS : Mr le Maire, est-ce que je peux poser une question ?

Mr le Maire : bien sûr

Dominique GALLOIS : je ne connaissais pas le règlement et rien ne nous a été expliqué, j'apprends qu'il fallait proposer une liste avant ce soir.

Mr le Maire : il ne nous appartient pas à nous conseil municipal d'expliquer comment ça se passe. C'est l'Etat qui dit au conseil municipal ce qu'il en est. Je vous avais joint le courrier du préfet à ce sujet.

Donc le passage au scrutin, le vote est secret, il n'y a pas d'obligation d'utiliser l'isoloir. Je vais donc appeler chaque conseiller présent, un conseiller qui ne souhaite pas voter doit le signaler à l'appel de son nom. Après le vote du dernier conseiller, déclaration du scrutin clos et dépouillement immédiat par les membres du bureau électoral. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs et les enveloppes qui les contiennent ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion. Il y aura donc établissement d'un tableau très précis : nombre de conseillers présents et représentés, nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote donc abstention, nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne), nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau, nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau, nombre de suffrages exprimés. Et ensuite proclamation des résultats et clôture du procès-verbal et signatures.

Voilà ce que je voulais vous rappeler. Sachant que ça nous vient régulièrement tous les 6 ans.

Y a-t-il sur ce déroulé, sur ce rappel, des questions, des observations, des demandes de prise de parole ?

Donc à l'appel de votre nom, soit vous prenez un bulletin, soit vous indiquez que vous ne votez pas, c'est comme vous le souhaitez. Merci aux 4 membres du bureau d'aller près de l'urne pour le bon déroulé de l'élection.

Dominique GALLOIS : est-ce que je peux poser une question ?

Mr le Maire : oui bien sûr

Dominique GALLOIS : que se passe-t-il si un conseiller quitte l'assemblée là maintenant ?

Mr le Maire : eh bien il est considéré comme non votant.

Dominique GALLOIS : donc je quitte, bonne soirée.

Mr Dominique GALLOIS est suivi par Céline PLUQUIN, Annie PIENNE et Guy VANBERGUE.

Les membres procèdent au vote

Le bureau municipal procède au dépouillement

Proclamation des résultats

Nombre de conseillers présents et représentés	<u>23</u>
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>4</u>
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	<u>19</u>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
Nombre de suffrages exprimés	<u>19</u>

Je vous en remercie. Alors comment ça se passe, les 7 premiers sont appelés à aller à Arras voter pour les élections sénatoriales mais si un titulaire ne peut pas y aller, le suppléant suivant prend sa place. Je dis et je rappelle, parce que je ne fais aucune pression sur quiconque, si un suppléant veut vraiment participer, moi je suis prêt à donner ma place de titulaire, ça ne me pose aucun problème. Et je ne donne pas de consigne de vote.

Je vais faire un point qui ne me dérange absolument pas mais qui montre combien notre opposition n'a pas l'air de se soucier des règles de démocratie organisationnelle telles qu'elles existent dans les conseils municipaux. Parce qu'il ne m'appartient pas à moi d'expliquer ce qu'il en est, c'est une décision de convocation sur arrêté préfectoral, c'est donc le préfet qui demande aux maires de convoquer les conseillers municipaux. Le maire le fait, il n'a pas d'autre obligation.

La délibération au point 3 de l'ordre du jour étant retirée, passons au point 4 'déclassement de voiries départementales avec versement de soulte libératoire'. Benoît

Benoît DELBECQUE : nous avons rencontré à plusieurs reprises le département représenté par Mme Rusch et Mr Gallet concernant le déclassement du CD186 c'est-à-dire le pourtour de l'église, la rue de Paris, la rue du Faubourg et la rue de la Gare, toutes ces rues sont aujourd'hui des propriétés du département. Il y a 950m sur la rue de Paris et 100m sur la rue de la gare. Donc le Département nous dit aujourd'hui, cette voirie est complètement en centre-ville et donc ils souhaitent déclasser cette voirie, ce qui paraît logique. Donc nous leur avons dit d'accord pour ce déclassement mais que nous souhaitons avoir une contrepartie. Cela a fait l'objet de 3 réunions successives et nous sommes tombés d'accord sur un montant car il y a un entretien à faire de chez Dolor jusqu'à chez l'opticienne où une réfection sera nécessaire. Donc nous avons négocié la soulte libératoire pour cette voirie à 155 000 €. Ce qu'on vous propose aujourd'hui c'est d'accepter le déclassement de cette voirie Cd 186^{E5} et 186^{E6} et d'accepter la somme de 155 000

€ en soule qui nous est proposée par le Département et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférant à cette affaire.

Mr le Maire : pas de questions ?

Propos inaudibles

Benoît : le tapis le plus usé c'est de chez Dolor comme je vous l'ai dit jusqu'à chez l'opticienne, après le reste du tapis peut rester comme ça, la partie au Faubourg n'est pas en mauvais état et la rue de la gare non plus.

Mr le Maire : si on devait refaire la totalité du tapis, on aurait 2 fois et demie la somme nécessaire.

Benoît DELBECQUE : tout à fait. Là où c'est très abîmé c'est le Chemin de Ceinture et on va relancer les études, qui vont des écoles jusqu'au CD916 et la commission voiries sera amenée à regarder le dossier de plus près.

Mr le Maire : dernier point, la Rue des Amuzoires fera l'objet pour septembre d'une réfection complète du tapis et d'un élargissement de l'ordre de 50 à 70cm pour sécuriser les vélos qui prennent l'eurovéloroute.

Pas d'opposition, pas d'abstentions, pas de problème ? je vous en remercie.

La délibération suivante concerne le remboursement des frais de déplacement des frais de personnel communal lorsque ce dernier va au CNFPT, souvent à Lille. Donc nous proposons d'appliquer les barèmes du CNFPT, à savoir pour un véhicule personnel 0.20€ du km à partir du km21, pour les transports en commune, 0.25€/km à partir du premier kilomètre dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent attesté par les justificatifs transmis, et pour le covoiturage, 0.25€/km indemnisation du conducteur à partir du premier km. Pour les frais de repas, indemnité forfaitaire fixée à 14€ par repas, frais d'hébergement à 70€ la nuitée et frais de péage et de parking remboursés sur production des justificatifs de paiement.

Jean-Pierre SANNIER : et avant il n'y avait pas de remboursement ?

Mr le Maire : c'est très nouveau de les voir partir à Lille. Avant c'était Béthune et pour Béthune le véhicule de service était utilisé. On est d'accord, pas de problème ? je vous en remercie.

Enfin, demande de subvention de l'association Saint-Venant Culture et Fêtes qui vient s'insérer normalement dans les grosses subventions annuelles. Morgan tu veux prendre la parole ?

Morgan VANYPER : la subvention participe à 80% pour le financement des fêtes de la Lys

Mr le Maire : donc je propose comme tous les ans, 20 000 €.

Monsieur Morgan VANYPER ne prend pas part au vote.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? non je vous remercie pour cette unanimité.

Questions diverses. Je vais y répondre car nous avons trois questions diverses qui nous avaient été posées par notre opposition qui est toujours très attentive à ce qui se passe dans notre belle ville. La première portait sur le fauchage. Il apparaîtrait que nous serions des tueurs de biodiversité Mr Béron.

Jean-Marie BERON : ah bon ?

Mr le Maire : Mr Delbecque c'est vous qui avez la responsabilité, qu'est-ce que vous répondez à ça ?

Benoît DELBECQUE : eh bien il y a un règlement qui définit les dates auxquelles nous pouvons faucher, donc nous l'avons fait en suivant ces règles. Il faut savoir que nos services font un fauchage uniquement sur une bande de l'accotement, on ne fauche pas tout l'accotement ou le

fossé. On ne fait qu'un passage le long de la chaussée pour la sécurité, ça a été fait dans les règles. Jean-Marie tu confirmes.

Jean-Marie BERON : oui nous nous calons sur le règlement départemental. Les routes étant empruntées par un maximum d'usagers, la sécurité des usagers doit rester un objectif primordial. Les passes de sécurité sont obligatoires, 3 fois par an.

Mr le Maire : je rappelle en outre que nous avons reçu une lettre de la CABBALR concernant non pas le fauchage, mais le faucardage avec les mêmes précisions, sachant qu'il y avait risque d'orages et que donc le préfet a donné son accord pour un premier passage.

Stéphane VANDERBEKE : en effet pour parler de sécurité j'ai pris des photos au croisement du CD916 et de la rue du marais tant que ce n'était pas fauché et moi qui a une 107 il fallait que j'avance et depuis que c'est fauché ça va beaucoup mieux.

Propos inaudibles

Deuxième chose j'ai reçu de Dominique Gallois sous couvert de ma DGS le texte suivant : « je me suis rendu au stade pour constater l'état des équipements sportifs utilisés par le club d'athlétisme : sable pour le saut en longueur inutilisable, tracés sur les pistes absents, cage pour le marteau et disques détériorée, tapis noirs pour la course avant les sauts abîmés. La majeure partie des travaux concerne l'entretien et c'est dommage que nos jeunes ne bénéficient pas de prestations à la hauteur de leurs compétences ».

Ce texte correspond exactement au sms que j'ai reçu de Bruno Ducrocq sur ma boîte qui m'explique les mêmes difficultés et qui avait fait l'objet quelques jours avant d'une transmission à Denis dans une fiche de liaison. C'est pour vous expliquer les mécanismes de ce qu'on appelle le téléphone 'arabe'.

Donc qu'y a-t-il en cause, la fosse en longueur envahie de mauvaises herbes, Denis est allé voir, on a fait un désherbage, il n'y a aucun problème. Sable très dur, oui mais avec une difficulté c'est que si on arrose la fosse, demain on va me demander d'arroser les manèges pour les chevaux, puis etc, etc, etc...alors qu'en réalité nous sommes déjà dans l'arrêté Sécheresse. Troisièmement la cage est non sécurisée, on n'en sait rien, Bruno Ducrocq à l'art d'insister fortement sur les réseaux sociaux et vis-à-vis de notre opposition sans jamais nous parler de quoi que ce soit. Donc on va regarder tout ça, on va régler un certain nombre de points, nous avons pris des photos, nous avons même constaté que certains outils étaient cadencés par l'association ce qui ne nous permet même pas d'y accéder.

La troisième question portait sur le fait que l'accès PMR n'est pas encore réalisé à l'arboretum pour les personnes à mobilité réduite. Ce qui est exact mais nous ne le réaliserons pas tout de suite puisque cela fait partie d'un projet d'aménagement avec le projet d'esplanade pour les personnes âgées de la maison de retraite.

Y a-t-il des questions ?

Stéphane VANDERBEKE : juste une dernière remarque, merci pour la présence pour la photo, nous étions quasiment au complet.

Mr le Maire : je ne l'ai pas précisé et je préfère respecter la douleur des gens, mais Michaël ne va pas bien du tout. Il y a un moment qu'il ne travaille pas, il ne répond plus au téléphone, il n'accuse pas réception de ses sms, et on sait qu'il a une souffrance à la fois physique et psychique assez intense. Je n'en dirai pas plus par respect pour Benoît puisque c'est son cousin, et surtout par respect pour Michaël qui me répond de temps en temps mais qui de toute façon pour l'instant est dans l'incapacité la plus absolue de revenir au travail. Il voulait donner sa démission de conseiller, je lui ai dit que ses absences répétées étaient un cas de force majeure à l'appréciation du maire et de personne d'autre. Donc moi je considère que ses absences sont totalement justifiées.

Anne-Claire : je voudrai prendre la parole au nom de l'association Amandéliz Family pour vous dire que vous allez recevoir une invitation par mail, nous faisons notre spectacle les 1^{er} et 2 juillet à la salle du Manège à Aire. Une billetterie sera mise en ligne.

Mr le Maire : très bien, je rappelle aux élus que demain, il y a la fête à l'EPC, il y a la fête des écoles, il y a le cochonnet st venantais et le feu d'artifice à Haverskerque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Sandrine HANNEDOUCHE



Fait à SAINT-VENANT

Le Maire,

André FLAJOLET

